

La Belle Cordière*

Association loi 1901 - (*) Louise LABBE (1526-1566 poétesse)

AVIS AUX PASSIONNES DE LA CHANSON FRANCAISE ET DE LA POESIE OFFRE DE PARTENARIAT – SPONSORING

En vue de l'ouverture d'un lieu historique et magique dédié à la Chanson Française

Jusqu'à ce jour, « *La Belle Cordière* », association créée en 1998, dans sa vocation de :

- **Faire connaître des auteurs célèbres, mais mal connus ou oubliés,**
- **Découvrir de jeunes interprètes et poètes,**
- **Produire des auteurs-compositeurs connus ou non,**
- **mais aussi, au delà de la chanson :**

- **Faire connaître les œuvres d'artistes peintres et de sculpteurs,**

a organisé avec succès de nombreux concerts et événements dans des lieux aussi variés que des caves, des péniches, des restaurants ou bien encore une ancienne usine (CLACQUESIN).

Il était temps d'associer « *La Belle Cordière* » à un endroit permanent qui soit dédié à la chanson française, dans l'esprit des célèbres cabarets parisiens d'antan ou ont été découverts des artistes tels Pierre PERRET, Guy BEART (au cabaret « La Colombe » par Michel VALETTE, Cabaret aujourd'hui disparu), Georges BRASSENS (par PATACHOU), Jacques BREL, BARBARA (à l'ECLUSE aujourd'hui disparu). Sans ces lieux, qui aurait connu les textes de Pierre Marc Orlan, François Carco, Bernard Dimey et d'autres... Qui sait, par exemple, que Francis Blanche a composé plus de 600 chansons interprétées par les plus grands (Edith Piaf, Charles Trenet, Charles Aznavour entre autres...)

Les clients et membres passionnés, les artistes, les tour-opérateurs, par leur enthousiasme et leur impatience, nous ont amenés à la recherche de ce nouveau cabaret parisien sous l'Enseigne de « *La Belle Cordière* ». **Ce lieu, nous l'avons trouvé en plein cœur du quartier latin, un lieu chargé d'histoire, qui appelle des souvenirs, un lieu magique.**

Ce lieu, outre la fonction de Cabaret avec dîners-spectacles, offrira la vente de CD, DVD, livres, magazines, Affiches ... de nos Artistes Français.

Finaliser ce projet nous demande de nouveaux moyens, de nouvelles subventions. Vous pouvez à cette fin rejoindre les membres de « *La Belle Cordière* » :

- **Soit par une simple cotisation annuelle de 50€**
- **Soit en devenant membre bienfaiteur de l'association à titre de partenariat, mécénat ou sponsoring au lancement et à l'animation de ce lieu**

Il est à souligner que **la nouvelle loi en faveur du mécénat rentrée en vigueur le 1^{er} Août 2003** permet d'encourager plus systématiquement les initiatives privées, qu'il s'agisse de celles des entreprises ou de celles de chacun d'entre nous : soit :

Mécénat des entreprises

- ***Une réduction d'impôt de 60% du montant du don sur le montant de l'impôt sur les sociétés.***
- ***Au final, un don de 1000€ ne coûte donc à l'entreprise mécène que 400€.***
- ***Dans la limite d'un plafond de 0,5% du chiffre d'affaires, avec la possibilité d'utilisation de l'excédent (si dépassement du seuil) pour le paiement de l'impôt dû au titre des cinq exercices suivants. Le report est identique en cas d'exercice non bénéficiaire. Le dispositif se substitue au mécanisme antérieur de déduction du résultat imposable.***

Mécénat des particuliers

- ***Une réduction de 66% du montant du don sur l'impôt sur le revenu. Au final, un don de 200€ ne coûtera que 80€ au particulier mécène.***
- ***Des droits de succession diminués pour les dons faits par les héritiers à certains organismes. Sur la part nette de tout héritier, donataire ou légataire, servant au calcul des droits de succession, il est institué un abattement égal au montant des dons consentis. L'abattement concerne toutes les successions, quelle que soit la nature des biens qui la compose (meubles ou immeubles).***

Nous vous remercions par avance pour tout encouragement et participation à la toute prochaine ouverture de « *La Belle Cordière* », un lieu dédié à la Chanson Française et qui par votre engagement serait un peu le vôtre. Avec le plaisir de bientôt vous compter parmi nos Membres.